

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 AVRIL 2016**

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS**

Date de la convocation : 6 avril 2016

Secrétaire de séance : Eric DUCHENNE

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Cristel FRANCESCHI, Eric DUCHENNE, Magali GARNIER, Robert BOURCIER, Christian ANDRES, Francis PIN, Philippe DI MARCO

Etaient absents : Olivier BACQUART (pouvoir à Cristel FRANCESCHI), Martine GROPELLIER (pouvoir à Magali GARNIER), Emmanuel MIEGGE (pouvoir à Robert BOURCIER)

**DELIBERATIONS**

**1. Budget général – Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015 – Affectation du résultat**

Présentation du compte administratif 2015 par le 1<sup>er</sup> adjoint :

	<b>Résultat de clôture 2014</b>	<b>Part affectée à l'investissement 2015</b>	<b>Résultat de 2015</b>	<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>Résultat de clôture 2015</b>
Investissement	- 594 809.58 €		135 603.18 €	165 764.34 €	- 459 206.40 €
Fonctionnement	433 153.81 €	187 883.44 €	- 25 033.84€		220 236.53 €

En résumé :

\* La section d'investissement de l'année 2015 présente un déficit de 459 206.40 €

\* La section de fonctionnement de l'année 2015 présente un excédent de 220 236.53 €

Affectation du résultat de fonctionnement de 293 442.06 € à la section d'investissement.

Compte administratif conforme au compte de gestion.

Le Maire sort de la salle au moment du vote.

Vote : 10 voix pour

**2. Budget de l'eau potable et de l'assainissement – Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015**

Présentation du compte administratif 2015 par le 1<sup>er</sup> adjoint :

	<b>Résultat de clôture 2014</b>	<b>Part affectée à l'investissement 2015</b>	<b>Résultat de 2015</b>	<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>Résultat de clôture 2015</b>
Investissement	- 328 301.13 €		465 354.17 €	77 167.00 €	137 053.04 €
Fonctionnement	47 907.02 €	47 907.02 €	- 2 581.92 €		- 2 581.92 €

En résumé :

\* La section d'investissement de l'année 2015 présente un excédent de 137 053.04 €

\* La section de fonctionnement de l'année 2015 présente un déficit de 2 581.92 €

Compte administratif conforme au compte de gestion.

Le Maire sort de la salle au moment du vote.

Vote : 10 voix pour

### 3. Budget du camping – Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015

Présentation du compte administratif par le 1<sup>er</sup> adjoint :

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de 2015	Solde des restes à réaliser	Résultat de clôture 2015
Investissement	38 634.54 €		12 315.09 €	0.00 €	50 949.63 €
Fonctionnement	17 703.91 €	0.00 €	- 5 968.83 €		11 735.08 €

En résumé :

\* La section d'investissement de l'année 2015 présente un excédent de 50 949.63 €

\* La section de fonctionnement de l'année 2015 présente un excédent de 11 735.08 €

Compte administratif conforme au compte de gestion.

Le Maire sort de la salle au moment du vote.

Vote : 10 voix pour

### 4. Vote du taux des quatre taxes pour l'année 2016

Afin de financer les dépenses de fonctionnement, et parce que les dotations de l'Etat diminuent, augmentation de 6 % pour chacune des quatre taxes :

	2015	2016
Taxe d'habitation	15.01 %	15.91 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19.75 %	20.94 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	108.34 %	114.84 %
Cotisation foncière des entreprises	22.38 %	23.72 %

Vote : 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

### 5. Vote des subventions et des cotisations

#### Article 6554 – Contribution aux organismes de regroupement

S.I.E.P.Q.....	4 310.00 €
P.N.R.Q.....	9 082.00 €
SIVU Crèche.....	21 020.55 €

#### Article 657358 – Subvention de fonctionnement – Groupements de collectivités

SMSMQ (déficit 2014).....	28 681.30 €
SMSMQ (moitié du déficit 2015).....	50 000.00 €

#### Article 657326 – Subvention de fonctionnement au CCAS

CCAS.....	4 600.00 €
-----------	------------

#### Article 6281 – Concours divers, cotisations

Nordic Alpes du Sud.....	120.00 €
Association des maires des Hautes-Alpes.....	227.82 €
ANEM.....	223.86 €

#### Article 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations

ADIL.....	119.70 €
EPIC OTI.....	1 500.00 €
Coopérative scolaire.....	800.00 €
Anim' Abriès.....	20 000.00 €
Musi'Queyras.....	6 000.00 €

Maison du Costume .....	4 000.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Queyras .....	153.00 €
Fondation du Patrimoine .....	50.00 €
R.A.S.E.D.....	66.00 €
Solidarité Paysans .....	60.00 €
CAUE.....	100.00 €
Secours populaire.....	200.00 €
Secours catholique .....	200.00 €
Secours en avalanches.....	110.00 €

**Total .....151 948.09 €**

Vote : 11 voix pour

**6. Budget général – Vote du budget prévisionnel pour 2016**

Vote : 11 voix pour

**7. Budget de l'eau potable et de l'assainissement – Vote du budget prévisionnel pour 2016**

Vote : 11 voix pour

**8. Budget du camping – Vote du budget prévisionnel pour 2016**

Vote : 11 voix pour

**9. Budget général – Durée d'amortissement des immobilisations**

Pour le détail, voir en mairie la délibération complète

Vote : 11 voix pour

**10. Budget de l'eau potable et de l'assainissement – Durée d'amortissement des immobilisations et des subventions transférables**

Pour le détail, voir en mairie la délibération complète

Vote : 11 voix pour

**11. Travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunications au hameau du Roux – 2<sup>e</sup> tranche**

Signature de la convention financière avec le SYme 05. Participation de la Commune pour un montant de 14 845.00 €.

Vote : 11 voix pour

**12. Renouvellement des représentants de la Commune à l'Association Foncière Pastorale**

Pour le premier renouvellement, membres tirés au sort : Olivier BACQUART, titulaire, et Magali GARNIER, suppléante.

Les sortants se sont représentés et ont été élus par 11 voix pour chacun.

Sont donc élus : Olivier BACQUART par 11 voix pour et Magali GARNIER par 11 voix pour

**QUESTIONS DIVERSES**

Création d'une commission de réflexion sur le devenir des Gîtes Hannibal

Discussion sur l'organisation d'une corvée pour le nettoyage du chemin du Calvaire et d'une corvée pour l'aménagement de la place du Roux

Déchets verts : la déchetterie va accueillir les déchets verts des particuliers à raison d'un volume maximum fixé par le règlement de la déchetterie. Plus de renseignements auprès de la déchetterie d'Aiguilles.

Pour affichage  
Le Maire